

Publications

des

départements et d'autres administrations de la Confédération.

A V I S

concernant

**les formalités de douane à remplir pour les machines qui seront
envoyées à l'exposition de machines agricoles à Vienne.**

Pour jouir de la rentrée en Suisse en franchise des droits, les machines envoyées à l'exposition internationale de machines agricoles, qui aura lieu à Vienne du 4 au 7 mai prochain, doivent, à leur sortie, être soumises à l'expédition avec passavant. A cet effet, la lettre de voiture et la déclaration doivent contenir la demande formelle d'un passavant et la désignation exacte des objets dont se compose l'envoi ; l'expéditeur peut aussi charger un intermédiaire à la frontière de demander l'expédition avec passavant et de faire les indications nécessaires.

En cas d'inobservation de cette prescription, qui a pour but de constater officiellement, par un contrôle exercé tant à la sortie qu'à la rentrée, l'identité des objets exportés avec ceux qui rentrent, l'envoi est soumis aux droits lors de la réimportation.

Le droit d'entrée est de même perçu si, lors de la réimportation, le passavant n'est pas représenté avec l'envoi au bureau de douane qui en a constaté la sortie.

Si, par suite de l'inobservation de ces prescriptions, le droit d'entrée a été perçu, il reste acquis, et aucune réclamation ou demande de remboursement du droit ne sera prise en considération.

Berne, le 1^{er} avril 1895. [3..].

Direction générale des douanes.

Recettes de l'administration des douanes dans les années 1894 et 1895.

Mois.	1894.	1895.	1895.	
			Augmentation.	Diminution.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier . . .	2,537,980. 28	2,630,257. 56	92,277. 28	—
Février . . .	2,964,480. 22	2,858,713. 88	—	105,666. 34
Mars . . .	3,594,474. 80	3,700,520. 39	105,945. 59	—
Avril . . .	3,462,302. 62			
Mai . . .	3,403,418. 31			
Juin . . .	3,367,873. 66			
Juillet . . .	3,311,424. 51			
Août . . .	3,344,455. 96			
Septembre . .	3,448,679. 44			
Octobre . . .	3,779,692. 56			
Novembre . .	3,674,332. 82			
Décembre . .	4,311,566. 29			
Total	41,200,681. 47	—	—	—
Total fin mars	9,096,935. 30	9,189,491. 39	92,556. 53	—

A V I S.

Le département soussigné informe les intéressés que des examens en obtention du *diplôme fédéral d'essayeur-juré pour le contrôle des matières d'or et d'argent* auront lieu à l'école polytechnique, à Zurich, à partir du 15 juillet prochain.

Le délai d'inscription expire le 15 juin.

Les candidats trouveront le programme détaillé dans le n° 89 de la feuille officielle suisse du commerce, du 2 courant.

Berne, le 3 avril 1895. [3..].

*Département fédéral des affaires étrangères,
division du contrôle des matières d'or et d'argent.*

Avis important

concernant

la nationalité des ressortissants suisses nés en Suède.

A teneur de l'article 2 de la loi suédoise du 1^{er} octobre 1894, concernant l'acquisition et la perte de la nationalité, l'étranger né sur le territoire suédois et domicilié en Suède jusqu'à l'âge de 22 ans révolus devient, par ce fait, citoyen suédois, à moins que, dans le cours de la dernière année, c'est-à-dire entre 21 et 22 ans, l'intéressé n'ait déclaré par écrit, auprès de l'administration gouvernementale (préfectorale) de son ressort, répudier la nationalité suédoise. A l'appui de sa déclaration, il devra établir, par des preuves authentiques, sa qualité de citoyen d'un autre pays.

Tout enfant né en Suède d'un père qui y est né lui-même ne peut faire usage de cette faculté; il est considéré comme irrévocablement Suédois au point de vue de la législation suédoise.

Pour les formalités de répudiation, on doit s'adresser au consulat de Suisse à Stockholm.

Berne, le 22 mars 1895.

Chancellerie fédérale suisse.

Publication.

Le rapport du bureau fédéral des assurances pour 1893 sur les entreprises privées en matière d'assurance autorisées en Suisse paraîtra fin avril et contiendra, comme l'année dernière, des indications très-détaillées sur la situation et l'activité de toutes les sociétés d'assurance soumises à la surveillance de la Confédération.

En s'adressant, d'ici au 15 mai, au bureau soussigné, ce rapport sera envoyé contre remboursement de **2 francs**. Passé ce délai, ce rapport ne se vendra plus que dans les libraires à un prix plus élevé.

Berne, le 26 mars 1895. [3...]

Bureau fédéral des assurances.

Nombre des émigrants de la Suisse pour les pays d'outre-mer.

Mois.	1895.	1894.	Accroissement ou décroissement.
Janvier jusqu'à fin février .	410	401	+ 9
Mars	496	544	— 48
Janvier jusqu'à fin mars .	906	945	— 39

Berne, le 8 avril 1895.

Bureau fédéral d'émigration,
section administrative.

(F. féd. 1895, I. 592)

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

Mise au concours.

La deuxième partie des travaux de menuiserie pour le nouvel hôtel des postes à Neuchâtel est mise au concours. L'avant-métré, les conditions et les formulaires de soumission sont déposés au bureau de MM. Béguin et Rychner, architectes, place des halles, n° 9, à Neuchâtel.

Les offres doivent être adressées, sous pli cacheté et affranchi, à l'administration soussignée d'ici au 22 courant inclusivement et porter la suscription : Soumission pour l'hôtel des postes à Neuchâtel.

Berne, le 9 avril 1895. [2.]

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.04.1895
Date	
Data	
Seite	615-618
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 941

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.